



66 bd de la Tournelle
Mairie de Mazan
84380 MAZAN
Tel : 0786356269
Courriel : comite.des.fetes.de.mazan84@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION
VIDE-GRENIER
DIMANCHE 4 OCTOBRE 2020
OUVERT AU PUBLIC DE 8H A 18H

Raison Sociale* :

N° Registre du commerce * :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

CP : VILLE :

Tel fixe : Tel portable :

Adresse mail :@

Immatriculation du véhicule (obligatoire pour le registre des inscriptions) :

.....

Nature des marchandises vendues :

.....

TARIF :

10 Euros les 5 ml pour les non Mazannais

5 Euros les 5 ml pour les Mazannais

Avez-vous besoin de votre véhicule près de vous ? oui non

PIECES A JOINDRE :

Pour les particuliers :

- photocopie recto – verso d' une pièce d'identité du souscripteur
- attestation sur l'honneur à compléter (ci-jointe)
- règlement par chèque à l'ordre de comité des fêtes de Mazan

Pour les professionnels :

- photocopie recto-verso de la pièce d'identité du souscripteur
- photocopie Kbis ou enregistrement au registre du commerce
- règlement par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Mazan

* A compléter uniquement pour les professionnels

A Le Signature

INFORMATIONS IMPORTANTES

- bulletin d'inscription à retourner au comité des fêtes de Mazan avant le 30 septembre 2020
- tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte
- aucun remboursement possible en cas de désistement sauf annulation de la manifestation par les organisateurs
- installation à partir de 6h du matin
- respect des mesures sanitaires : observer les distanciations entre chaque stand , porter un masque et respecter les gestes barrières

ORGANISATEUR : COMITE DES FETES DE MAZAN

Adresse : 66 bd de la Tournelle mairie de Mazan 84380 Mazan

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Personne Physique

se déroulant le 4 octobre 2020

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) :à (ville)(département).....

Adresse :

.....

Tel :

E-Mail :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : par

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du Code du commerce), ni de téléphones portables
- de non participation à 2 autres manifestations au cours de l'année civile. (Art. R321-9 du Code pénal)

Fait à :le

Signature :

Ci-joint règlement deeuros

Attestation devant être remis à l organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune.